



PENIBILITE AU TRAVAIL : EVALUER ET METTRE EN PLACE UN PLAN

PUBLICS CONCERNES	PRE-REQUIS	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Responsable RH, membre du CHSCT, responsable sécurité prévention, responsable d'une association, chef d'entreprise, créateur d'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ aucun 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Evaluer la pénibilité dans son entreprise de façon quantitative et qualitative ◆ Mettre en place une démarche de prévention

MOYENS PEDAGOGIQUES	METHODES PEDAGOGIQUES	EVALUATION/VALIDATION
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Petit groupe : 8 personnes maximum. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Alternance des phases d'acquisition théorique et des phases d'application concrète (ces dernières étant largement privilégiées). ◆ Possibilité pour les stagiaires d'enregistrer leurs travaux et/ou des exercices complémentaires sur leur clé USB. ◆ Un support imprimé est remis en début de session. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Evaluation tout au long de la formation. ◆ Attestation de stage.

DUREE	NIVEAU FORMATION	LIEU
<ul style="list-style-type: none"> ◆ 14 heures 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau 3 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 53 rue de la Varenne SAINT MAUR DES FOSSES

PROGRAMME	
<p>Contexte réglementaire et actualité de l'axe pénibilité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les nouvelles dispositions réglementaires ◆ Obligations et responsabilités de l'employeur ◆ Les dispositions réglementaires à mettre en oeuvre ◆ Les accords de branche 	<p>Les fiches individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Spécification du contenu des fiches individuelles pénibilité ◆ Méthode d'élaboration et d'actualisation des fiches pénibilité ◆ Diffusion des fiches pénibilité
<p>Évaluation de la pénibilité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les éléments de mesure et données disponibles : indicateurs SST, document unique. ◆ Création des indicateurs et du tableau de bord pénibilité. ◆ Critères de pénibilité d'une activité, d'un poste, d'une fonction. ◆ Interviews des salariés. ◆ Élaboration de la cartographie pénibilité de l'entreprise. 	<p>Le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Dispositions réglementaires applicables ◆ Calculer les points pénibilité ◆ Intégrer les données individuelles relatives à la pénibilité dans le logiciel de paye ◆ Etablir et communiquer les déclarations réglementaires